

# CQST flash

– N° 26 – Décembre 2016 –

## Le mot du Président.

Notre monde traverse une période de profonds changements. Ces derniers affectent des domaines aussi variés que l'environnement, les technologies, l'économie,... Certains s'avéreront positifs à terme mais, de manière spontanée, nous craignons le changement car, par définition, il nous éloigne de ce que nous connaissons. Et certains changements peuvent, de manière rationnelle cette fois nous faire craindre le pire ! Le réchauffement climatique appartient à cette catégorie et la lenteur de l'homme à réagir face à cette situation renforce nos craintes.

A notre niveau, il est plus facile de nous changer que de changer le monde : nous devons modifier nos propres comportements. Privilégier la mobilité douce, acheter local, bien trier ses déchets, emprunter les transports en commun, etc....sont des attitudes qui réduisent notre empreinte écologique.

Au niveau du quartier, la préservation du milieu naturel est sûrement la meilleure méthode que nous connaissons pour limiter les effets du réchauffement climatique. C'est pour cela que, au quotidien, votre comité de quartier se bat pour préserver le plus et le mieux possible l'environnement dans lequel nous vivons. Une fois encore, tant pour notre belle planète bleue que pour notre beau quartier vert, il convient d'être vigilant quant à l'évolution des événements dans le futur. C'est aussi pour cela que, encore et toujours, nous avons besoin de votre soutien.

Pour continuer sur le thème du changement, vous avez plus que certainement constaté que l'éco-quartier entre déjà dans sa dernière phase de réalisation. Les premiers habitants des nouveaux immeubles sont déjà là et, en tant que Président du CQST, c'est avec plaisir que je leur souhaite la bienvenue. Nous sommes convaincus que, très vite, ils s'attacheront à leur nouveau quartier et nous rejoindrons pour nous aider dans nos tâches en tant que bénévoles.

Au milieu de tous ces changements, il reste nos activités traditionnelles programmées en 2017 :

- le jeudi 19 janvier 2017 à 20 h 15 : assemblée générale ordinaire au Clos du Sart,
- le dimanche 26 mars 2017 dès 10 h : le jogging « Les Sentiers du Sart-Tilman » à l'école communale,
- à la mi-septembre 2017, nous fêterons le 20ième anniversaire de la création de notre Comité de Quartier,
- à la mi-novembre, promenade pédestre « À la découverte du Sart-Tilman ».

Les fêtes de fin d'année sont là ! Notre beau quartier brillera à nouveau de mille feux et, malgré le froid de l'hiver, nous apportera toute la chaleur du cœur de ses habitants. Alors, Joyeux Noël et Bonne Année 2017 !

Serge DOZIN,  
président.

## Promenade pédestre du 6 novembre dans le Liege Science Park.

Aujourd'hui nous visitons l'extension du parc scientifique de Seraing dont les premiers bâtiments commencent à sortir de terre. Celle-ci s'étend sur une superficie de 33 hectares, divisée en 52 parcelles. Ce site a été récupéré sur d'anciennes décharges communale et industrielle. Entre 1920 et 1987, les dépôts s'y sont accumulés sans grande surveillance. A partir de 2004, la Spaque (Société publique d'aide à la qualité de l'environnement) a assaini le site pour un coût estimé à 6,8 millions €. Les terres les plus polluées ont été enlevées et conduites dans une usine de traitement. Les autres déchets moins pollués ont été regroupés dans une lagune d'hydrocarbures asséchée existante, clôturée et rendue étanche par une paroi en plastic, recouverte de bonne terre. Aucune construction n'est autorisée dans cette zone, qui est entourée d'un système de drainage avec de nombreuses prises d'échantillon d'eau pour contrôler toute fuite éventuelle de polluant.

En mars 2014, le permis d'urbanisme a été délivré. Actuellement, 3 bâtiments sont en cours de construction : Diagénode, Unisensor et Céfaly.

L'automne est coloré, le froid nous est tombé dessus récemment mais sortir nous réjouit. Vu le succès de fréquentation. (plus de 50 personnes inscrites), nous formons 3 groupes, sous la conduite d'un guide. Chacun doit parcourir une boucle d'environ 5 kms. Les guides et leurs petits groupes se mettent successivement en route vers 14h, à 15 minutes d'intervalle.

Nous descendons d'abord la rue du Sart-Tilman où nous apercevons le chantier du lotissement Pré Aily, dont les voiries sont en cours de réalisation. Ensuite, après avoir traversé la rue du Bois St Jean, nous entrons dans l'extension du parc scientifique. Pour beaucoup d'entre-nous, la découverte de ce réseau de voiries désertes ourlées de hauts feuillus aux couleurs vives et de

pins sombres est étonnante. Après être passés devant le chantier Céfaly, nous empruntons un sentier bucolique qui nous conduit à un point de vue étonnant sur la vallée de la Meuse. On y aperçoit vers la gauche, les haut-fourneau, agglomération et autre cokerie, vestiges de l'industrie sidérurgique aujourd'hui à l'abandon. Plus loin, dans une légère brume, on aperçoit sur l'horizon de nombreux terrils, mémoire des charbonnages, richesses anciennes d'un pays qui se cherche. Nous revenons ensuite sur la voirie principale. Lorsque le revêtement de la chaussée devient en béton blanc, nous traversons le « couloir écologique » avec ses nombreux passages souterrains à l'usage de la petite faune vivant aux alentours. Sur la gauche, on peut entrevoir la zone clôturée de la lagune et sur la droite, la vaste étendue d'un ancien terril qui a été partiellement arasé. Nous rejoignons ensuite la rue du Bois St Jean après être passé à proximité des nouvelles constructions imposantes d'Unisensor et de Diagénode. L'emprunt, sur le chemin du retour, de la rue Bois St Jean nous permet d'observer les nombreuses entreprises qui y sont installées dont les principales sont E.V.S., Eurogentec, Sirris et Technifutur.

Vers 16h15, le premier groupe rentre au Clos du Sart. Un café brûlant et réconfortant accompagné d'un morceau de tarte savoureux attend les marcheurs aux visages vivifiés par le grand air. Leurs yeux sont encore remplis d'espaces, ils continuent à échanger leurs impressions étonnées sur cette sortie réussie.

Nous nous promettons de renouveler l'expérience d'une promenade de ce type pour permettre à chacun d'approfondir la connaissance du Sart-Tilman.

Francine NIHOUL.

### In memoriam.

Armand Lamalle nous a quittés cet été. Armand était membre fondateur et administrateur du CQST depuis sa création. Armand avait également occupé la fonction de trésorier durant plusieurs années. C'est avec tristesse que nous lui avons rendu un dernier hommage. Nous tenons, une fois encore, à rappeler à son épouse Jacqueline, ainsi qu'à ses enfants, le très bon souvenir que laissera Armand parmi nous.



*Au pas, camarades ! Au pas, au pas , au pas!*



*Le guide devant le panorama sur la vallée de la Meuse*

### **Stationnement sur les accotements allée de la Cense rouge.**

Dans le cadre de la sensibilisation à la mobilité des usagers faibles de l'allée de la Cense Rouge, un flyer didactique, expliquant les règles de stationnement à respecter, a été distribué dans chacune des boîtes aux lettres de l'allée. La distribution a été effectuée le lundi 17 octobre 2016.

Après une semaine, le constat global est déjà positif et est ressenti par les habitants.

A partir du lundi 25 octobre, la phase de sensibilisation individuelle a été entamée, à la fois pour remercier les citoyens qui respectent les règles de stationnement depuis toujours, mais aussi pour s'assurer de la bonne lecture et compréhension du message transmis.

Lors de la prochaine communication, il faudra insister sur le fait de garder le message affiché dans la cuisine de chaque habitation, pour que chaque personne du ménage puisse lire l'information.

Il faudra aussi ancrer la nécessité d'informer les "visiteurs" qui sont de passage de façon ponctuelle,

clients, famille, personnel d'entretien ou de soins à domicile, ....

Des habitations sont inoccupées ou en cours de changement d'occupant, il faudra donc refaire un passage de l'information dans 3 mois.

Dans l'ensemble, le message est bien compris, et les discussions individuelles permettent de mettre en évidence d'autres points d'amélioration.

A chaque discussion entreprise, les explications ont permis la prise de conscience de la nécessité pour chacun de respecter le partage de l'espace public.

Les étapes suivantes vont pouvoir être entreprises à savoir :

- la tonte correcte des haies qui ne peuvent déborder des propriétés privées sur l'espace public,
- la concertation avec les autorités de Liège et de Seraing pour définir si un aménagement de l'accotement en deux zones distinctes, trottoir et stationnement est possible.

Laurent. GÉRARD.



*Exemple de stationnement correct sur l'accotement.*

Les permis pour les immeubles restants à construire ont été délivrés en tenant compte de l'échange de terrain entre Thomas & Piron et la famille Job. Toutefois, pour l'immeuble A1, mitoyen avec la maison Parmentier, aucun permis d'urbanisme n'a encore été délivré.

Le planning actuel de la fin de la construction est le suivant :

- phase 1 (immeubles à rue et les trois blocs en couleurs voyantes) : octobre 2016,
- phase 2 (immeubles « kangourou inversé ») : premier trimestre 2017,
- phase 3 (phase située côté rue des Homes) : fin 2017.

Seule, une partie de la phase 1 sera occupée en octobre.

Pour des raisons commerciales, le schéma des maisons « kangourou » a été inversé c'est-à-dire que le rez avec jardin et le premier étage forme le logement pour jeune couple avec enfant(s) et le second étage est destiné aux personnes âgées. A l'origine, le rez avec jardin était destiné aux personnes âgées et les deux étages aux couples avec enfant(s).

Depuis fin du mois de février 2016, les raccordements de l'éco-quartier aux impétrants (gaz, électricité, eau et égouttage) ont transformé la rue en véritable Gruyère (cette expression courante dans nos régions est toutefois erronée car le célèbre fromage suisse avec des trous s'appelle l'Emmental). Tant le trafic que le parking en ont été fortement perturbés par ces travaux de raccordements. Ceux-ci ne semblent pas avoir été exécutés avec la diligence et l'organisation requises (des trous n'étaient pas encore refermés en septembre).

Lorsque l'éco-quartier sera achevé et habité, cela représentera environ 107 nouveaux logements plus 6 fonctions complémentaires (dont un commerce de proximité). Or, les plans ne prévoient qu'un emplacement privé de parking par logement ou fonction complémentaire (professions libérales ou petits commerces). La réalisation d'un petit nombre d'emplacements de parking sur le site de l'éco-quartier est justifié par la très bonne desserte du site par les transports en commun (ligne 48) et

la possibilité de se rendre en mobilité douce (à vélo ou à pied) aux nombreux postes de travail existants à proximité (CHU, ULg et parcs scientifiques de Liège et de Seraing). Ces conditions doivent fortement dissuader l'usage intensif de la voiture particulière par les futurs habitants de l'éco-quartier.

Les autorités prévoient des aménagements sur le tronçon de voirie compris entre la rue de l'Aunaie et le rond-point : la SRWT (Société Régionale Wallonne de Transport) réalisera de nouveaux arrêts de bus du type PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Nous avons sollicité le déplacement de l'arrêt, côté éco-quartier, en direction de Liège, prévu à hauteur du parking public, où le trottoir n'a qu'une largeur de 1,50 mètre. Nous suggérons de le placer à hauteur du nouvel immeuble central devant lequel la largeur du trottoir atteint 7 mètres et offre ainsi un espace plus confortable pour les usagers des transports en commun. De son côté, la ville programme la création de nouveaux trottoirs, côté crèche, dans le courant de l'année 2017. Dans ce tronçon de rue, il a également été question d'instaurer une zone bleue afin de lutter contre la présence de voitures-ventouses.

Nous serons attentifs aux aménagements futurs. En effet, ces derniers devront tenir compte des besoins des nombreux commerces ou professions libérales, établis ou futurs. Antérieurement, trois parkings publics d'une capacité totale d'environ 50 places existaient rues du Sart-Tilman et de l'Aunaie, sur les terrains de l'ULg et de la ville où l'éco-quartier a été construit. Les plans de l'éco-quartier n'y prévoient plus que 29 emplacements publics, aménagés à côté de la coiffeuse Décodé. Enfin, à certains endroits, des véhicules stationnent irrégulièrement sur les trottoirs et accotements réservés aux piétons, forçant ces derniers à emprunter la chaussée avec tous les risques que cela comporte. Nous solliciterons les autorités afin d'examiner les aménagements complémentaires qui pourraient être réalisés pour améliorer la situation.

Claude STOLZ.



*Éco-quartier : bâtiments actuellement occupés.*



*Éco-quartier : contraste entre l'ancien et le nouveau bâti.*

## **Le Partenariat Local de Prévention, un an déjà !**

Le Sart-Tilman est à l'initiative du premier PLP à Liège, qui a fêté il y a peu sa première année d'existence. Le Partenariat Local de Prévention, c'est une collaboration permanente entre les riverains, pour autant qu'ils soient membres du PLP, et la police. L'objectif ? Diminuer la criminalité dans un quartier qui en a besoin. Dimitri Liquet, l'un des initiateurs du projet, s'est lancé dans l'aventure il y a deux ans suite à de trop nombreux vols dans les habitations du quartier. Il a contacté les autorités communales et a accompli les démarches administratives liées à la mise en place de ce type de partenariat. Une convention a été établie entre la Ville, la police locale et les habitants, conformément à une circulaire du Service Public Intérieur, car le PLP nécessite un cadrage particulier et obligatoire ! Un peu plus tard, le PLP était en place. Maintenant que le processus a été lancé et certaines démarches réalisées, d'autres quartiers désireux d'augmenter le sentiment de sécurité des habitants pourraient le mettre en œuvre plus rapidement.

Aujourd'hui, sept coordinateurs travaillent

activement à la bonne mise en œuvre du PLP, plus d'une centaine de familles collaborent entre elles et avec les autorités pour que le quartier Belle-Jardinière soit un lieu sûr où il fait bon vivre et, selon une enquête de satisfaction des riverains, le résultat semble atteint : le sentiment d'insécurité est en baisse. Quant aux résultats à proprement parler, avant et après PLP, ils sont très encourageants : « Le nombre de vols qualifiés passe de 31 à 19 et les tentatives de vols de 19 à 5 ». La police est informée en temps réel du moindre incident et ces données, recoupées entre elles, permettent de garantir la sécurité du quartier. Selon Monsieur Liquet, le PLP a également d'autres avantages : les membres, communiquant régulièrement entre eux, ont appris à se connaître et se côtoient de plus en plus. Les habitants du quartier sont devenus une véritable équipe qui fonctionne ensemble ! Il conclut : « Le bon fonctionnement vient d'un travail d'équipe. Tout seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin ! »



*Panneau annonçant « LES VOISINS VEILLENT » à l'entrée de la zone PLP.*

Le premier anniversaire de la mise en place du Partenariat Local de Prévention a permis de faire le point et de déterminer que les objectifs ont été

remplis ! Les habitants peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli.

Florence LEDENT.

## Rencontre avec le nouveau commissaire de police d'Angleur à Péralta.

Le 29 septembre dernier, S. Dozin (président) et F. Nihoul (vice-présidente) sont accueillis chaleureusement par le nouveau commissaire dirigeant du commissariat d'Angleur, Mr A. Debarsy, accompagné par les inspecteurs principaux, Mrs Melin et Voos ; ce dernier s'occupe en particulier du suivi du P.L.P. (Partenariat Local de Prévention).

Le commissaire Debarsy ne connaît pas du tout le comité de quartier et a voulu nous rencontrer pour entamer une collaboration soutenue comme dans les autres divisions où il a travaillé.

Différents sujets ont été abordés dont :

- les renseignements concernant les agents de quartier d'Angleur sont consultables sur le site de la police de Liège ([www.policeliège.be](http://www.policeliège.be)) ; cliquer ensuite successivement sur « Police à votre service », « Points d'accueil », « Commissariat d'Angleur » pour connaître le détail des attributions rue par rue,

- l'appel unique pour les urgences de police est le 101,
- le PLP est évoqué (voir article dans ce CQST Flash) et les responsables de police présents expriment leur satisfaction quant au vécu actuel de ce service aux citoyens,
- illustré par quelques photos prises dans le quartier, nous évoquons le problème de l'encombrement des trottoirs et accotements par le stationnement des voitures et le débordement de la végétation (haies,...). Le commissaire promet qu' une patrouille se rendra sur les sites montrés par les photos et de rechercher des solutions à ces problèmes.

À notre demande, le commissaire Debarsy pourrait venir présenter, lors d'une assemblée générale, les agents de police compétents dans les différents cas de besoin (prévention, vol, etc...).

Francine. NIHOUL.



Exemple de stationnement interdit et entravant les piétons.



Exemple de végétation entravant le passage sur le trottoir.

## Lotissement Pré Aily : état d'avancement des travaux.

Après plus de deux années de travaux, la majeure partie du gros œuvre des voiries est terminée. Les impétrants (égouts, eau, gaz et électricité) sont placés et les voiries sont asphaltées (sauf la couche finale). Pendant cette période, les engins de chantier et les camions ont accédé au chantier par l'avenue du Pré Aily comme le permis d'urbanisme le spécifiait. Quelques travaux ont toutefois été rendus nécessaires rue du Sart-Tilman, côté bois, pour la modification des impétrants, notamment les raccordements vers la cabine électrique, l'enfouissement plus profond des conduites de gaz sous le futur rond-point, le raccordement à la distribution d'eau, .... De plus, un câble a également été posé à partir de la cabine électrique de la rue du Sart-Tilman pour alimenter l'extension des nouveaux laboratoires Bachelet, situés au coin de l'avenue Pré Aily.

La phase qui a impacté de manière la plus importante la rue du Sart-Tilman est la **construction du rond-point permettant l'accès au nouveau lotissement** (rappelons qu'un deuxième accès sera réalisé sur l'avenue Pré Aily). Les travaux ont débuté début avril et ont été achevés avant les congés du bâtiment début juillet. Pendant la durée de ceux-ci, la rue a été coupée à hauteur du chantier et l'accès à la partie basse a été rendu possible à partir de l'avenue Pré Aily (les potelets amovibles fermant le bas de la rue du Sart-Tilman ont été enlevés).

Le rond-point, ses trottoirs et îlots directionnels sont équipés de bordures inclinées franchissables de manière à permettre l'accès aux garages des riverains établis à hauteur du rond-point.

Lorsque les travaux de voiries seront achevés et réceptionnés, les permis d'urbanisme des immeubles pourront être délivrés par la ville de Liège. Rappelons que le permis d'urbanisation (anciennement permis de lotir) autorise la construction de :

- **7 immeubles à appartements** (maximum 200 appartements) qui sont tous accessibles uniquement par l'intérieur du lotissement :

1. un est situé rue du Sart-Tilman entre le rond-point et la cabine électrique (maximum : 24 appartements),
2. quatre (maximum : 27 appartements chacun) sont répartis le long de la lisière du parc Françoise en laissant une distance de 38 mètres entre les limites de propriétés (la zone de la lisière sera rétrocédée à la ville de Liège),
3. les deux derniers (maximum : 31 et 37 appartements) sont localisés à l'intérieur du lotissement, à hauteur des deux placettes.

Pour ces 200 appartements, il est prévu 60 emplacements de parking en surface (dont 6 de type PMR). Le nombre d'emplacements privés en parking souterrain ne nous est pas connu.

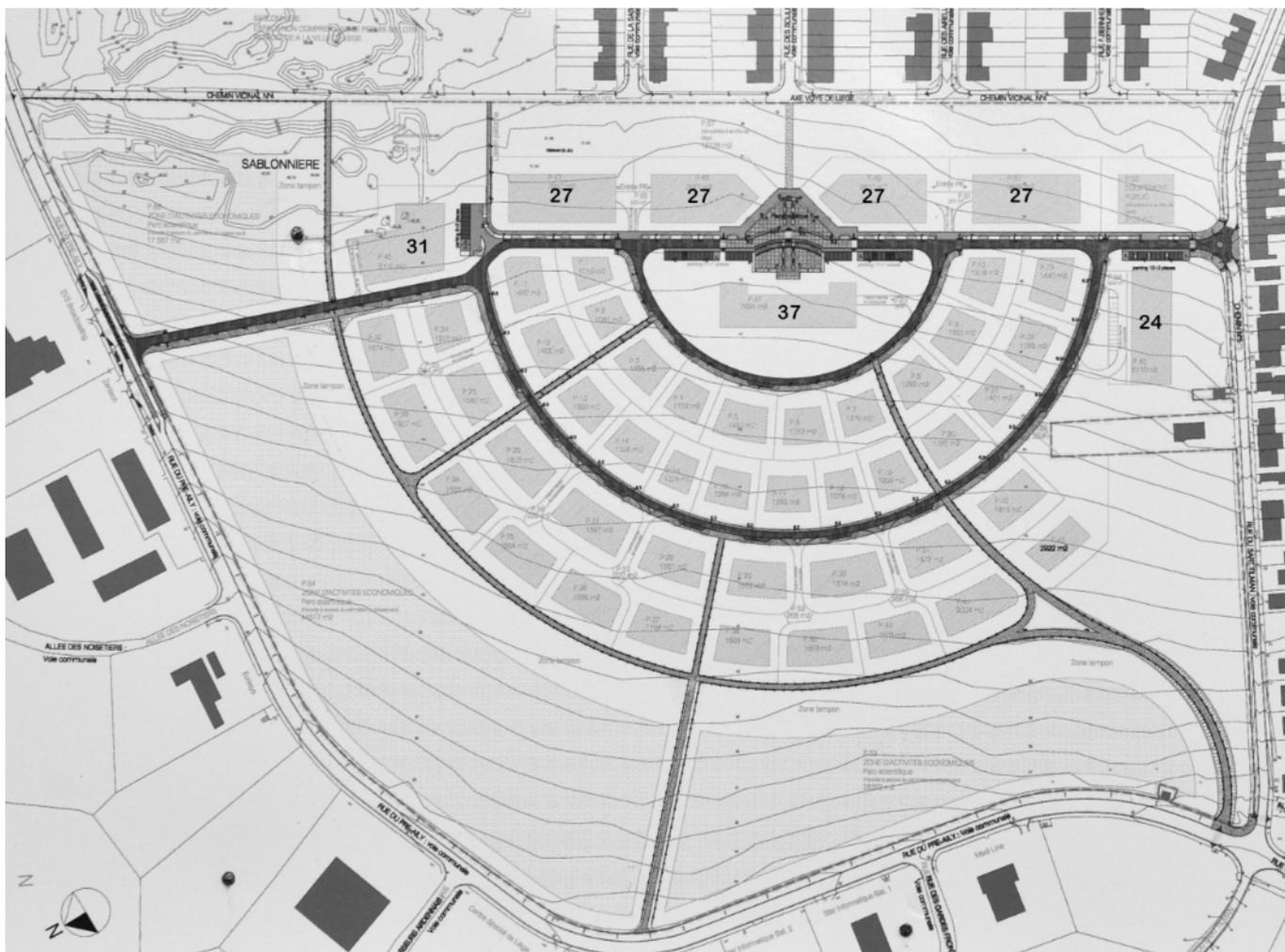
- **43 maisons unifamiliales** disposées en quatre rangées en demi cercle en dessous de la voirie principale, la quatrième rangée étant en second rang,
- **1 équipement public**, situé au coin de la rue du Sart-Tilman et du chemin n° 4 dit « voie de Liège », est également prévu sur un terrain de 2700 m<sup>2</sup>. A l'heure actuelle, la destination de cet équipement n'est pas encore définie.

Il est certain que l'ensemble de ces constructions s'étendra encore sur plusieurs années.

Rappelons également qu'**une superficie de 9 ha, située le long de l'avenue Pré Aily est réservée pour une extension du parc scientifique, côté Liège**. Pour votre information, nous joignons ci-contre le plan d'ensemble du projet.

En outre, la ville de Liège fait aménager le chemin n°4 sous forme d'un sentier d'une largeur de 2,50 m, muni d'un revêtement en dolomie, entre la rue du Sart-Tilman et le sentier du lotissement qui le relie à la petite placette (en fait, sur la longueur du parc Françoise).

Claude STOLZ.



*Plan du Pré Aily : en noir, les voiries carrossables, en grisé, les trottoirs et chemins pédestres. Les chiffres en noir indiquent le nombre d'appartements par immeuble.*



*Pré Aily : vue de la petite placette vers rue du Sart-Tilman.*



*Pré Aily : grande placette, à droite, ébauche du chemin vers rue des Bouleaux.*

Éditeur responsable : S. Dozin, rue des Bouleaux à 4031 LIEGE.